

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2019

---

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2274)

Retiré

## SOUS-AMENDEMENT

N° CD1825

présenté par  
Mme Yolaine de Courson  
à l'amendement n° CD1642 de Mme Riotton

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 5 BIS D, insérer l'article suivant:**

À l'alinéa 2, après le mot : « imprimés », insérer les mots :

« sur du papier non recyclé, non certifié FSC ou ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé d'ajouter aux critères d'interdiction l'origine du papier afin de favoriser l'usage de papier recyclé ou certifié FSC.

Cet objectif est en phase avec le projet de loi en matière de lutte contre le gaspillage et plus globalement contre la déforestation.